

FEDERATION ALGERIENNE DE HAND BALL

LIGUE REGIONALE DE HAND BALL

Maison de Jeunes Saidi Rachid -BATNA- TEL/ FAX : 033.80.51.83

commission de Règlement qualification et de Discipline



P.V.N° 09

REUNION DU.14/01/2020

Membres Présents:	MM. HAMICHE SALAH	PRESIDENT
	BAADACHE HAMID	MEMBRE
	BOUMEDIENE ALI	MEMBRE

Ordre du *j*our

- AFFAIRES DISCIPLINAIRES.

AFFAIRE N° 101

Rencontre TSS – JSBM du 10/01/2020

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué
- Attendu que le joueur MEKRAZE A licence n°448, du TSSETIF a été signalé pour tentative d'agression envers arbitres.

LA CRQD DECIDE :-

- le joueur MEKRAZE AIMEN licence n°448, du TSSETIF est suspendu pour six (06) mois ferme à compter du 14.01.2020
- une amende de 20 000.00 DA est infligée à l'équipe du TSSETIF payable sous quinzaine (ART 63 du BSDF).

AFFAIRE N° 102

Rencontre TSS – JSBM du 10/01/2020

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué
- Attendu que le joueur HADAOUI A licence n°447, du TSSETIF a été signalé pour tentative d'agression envers arbitres.

LA CRQD DECIDE :-

- le joueur HADAOUI AKRAM licence n°447, du TSSETIF est suspendu pour six (06) mois ferme à compter du 14.01.2020
- une amende de 20 000.00 DA est infligée à l'équipe du TSSETIF payable sous quinzaine (ART 63 du BSDF).

AFFAIRE N° 103

Rencontre TSS – JSBM du 10/01/2020

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué
- Attendu que le joueur LEGRIDI ALAAEDDINE A licence n°449, du TSSETIF a été signalé pour tentative d'agression envers arbitres.

LA CRQD DECIDE :-

- le joueur LEGRIDI M licence n°449, du TSSETIF est suspendu pour six (06) moins ferme à compter du 14.01.2020
- une amende de 20 000.00 DA est infligée à l'équipe du TSSETIF payable sous quinzaine (ART 63 du BSDF).

AFFAIRE N° 104

Rencontre TSS – JSBM du 10/01/2020

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué
- Attendu que le dirigeant ZIGUEM LAID licence n°021, du TSSETIF a été signalé pour attitudes et remarques désobligeantes envers officiels.

LA CRQD DECIDE :-

- Le dirigeant ZIGUEM LAID licence n°021, du TSSETIF est suspendu pour quatre (04) matchs fermes à compter du 14.01.2020
- une amende de 5 000.00 DA est infligée à l'équipe du TSSETIF payable sous quinzaine (ART 59 du BSDF).

AFFAIRE N° 105

Rencontre AMAM - ESAO du 03/01/2020

- Vu le rapport des arbitres.
- Attendu que le joueur CHIBANE J licence n°01/11, de l'AMAM AIN MLILA a été signalé pour tentative d'agression envers arbitres.

LA CRQD DECIDE :-

- le joueur CHIBANE K licence n°01/04 est suspendu pour six (06) moins ferme à compter du 14.01.2020
- une amende de 20 000.00 DA est infligée à l'équipe de l'AMAM payable sous quinzaine (ART 63 du BSDF).

AFFAIRE N° 106

- Vu la demande de grâce du club CSTBISKRA licence n°04/22 du CSTBISKRA concernant la suspension du dirigeant GUERRI FAROUK
Attendu que le dirigeant à purgé plus de la moitié de la peine.
- Vu le paiement des droits de grâce.

LA CRQD DECIDE :-

La levée de suspension du dirigeant GUERRI FAROUK licence n° 04/22 à compté du 14.01.2020.



